

**Mairie de VERCHAIX**  
**Chef Lieu**  
**74440 VERCHAIX**  
**Tél: 04.50.90.11.24**

**Compte-rendu n°5**  
**Conseil Municipal du 28 août 2014 à 20 h**

L'an **deux mil quatorze**, le **28** du mois d'**août**, le Conseil municipal de la Commune dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de M. VAUDEY Joël, Maire.

*Date de convocation du Conseil Municipal: 22 août 2014*

*Nombre de Conseillers en exercice: 15*

*Présents:* VAUDEY Joël, Maire, RUM Pascal, MORIO Daniel, PERREARD Hélène, adjoints, MULATIER Stéphane, RIONDEL Sabine, NASSIVERA Nadia, MISSILLIER Valérie, ROUILLER-MARTIN Pascal, BUCHS Bertrand, BERTHIN Chantal, GALLAGHER Eileen, COLLINET Maëlle, ZOBEL Jean-Paul.

*Absent excusé:* ROUGE Laurent.

Madame Maëlle COLLINET a été élue secrétaire de séance.

---

Une minute de silence est observée en mémoire de Monsieur Yvon DENAMBRIDE, Maire de Verchaix de 1989 à 2008, décédé le 06 août dernier.

Le procès-verbal de la séance du 03 juillet 2014 est adopté à l'unanimité.

Compte rendu d'exercice de délégations du conseil au Maire:

- 10 juillet 2014 (décision 2014-01): signature des devis établis par la société AXIMUM pour la pose de glissières de sécurité en bois pour un total de 22.617,60 € TTC
- 21 juillet 2014 (décision 2014-02): signature d'un contrat d'une durée de 3 ans avec PITNEY BOWES pour la location de la machine à affranchir de la Mairie pour un loyer annuel de 538,20 € TTC
- 28 juillet 2014 (décision 2014-03): signature des devis complémentaires établis par la société AXIMUM pour la pose de glissières de sécurité en bois pour un total de 5.395,20 € TTC
- 11 août 2014 (décision 2014-04): signature de la proposition financière établie par le cabinet GEOLITHE pour la maîtrise d'œuvre des travaux de drainage du terrain situé en amont de la propriété COOMBE pour un montant de 8.220 € TTC
- 18 août 2014 (décision 2014-05) : signature de la proposition financière établie par EDF pour l'extension du réseau public de distribution d'électricité EDF suite à la délivrance d'une autorisation d'urbanisme à M. Jérôme BLANC-GRAS au lieu- dit "les Mortines" pour un montant de 7.467,84 € TTC
- 25 août 2014 (décision 2014-06): remboursement par anticipation du solde du prêt contracté auprès du CA des Savoie pour la construction du bâtiment des ST soit un montant de 128.328,71 € suite à la vente du lot n°23 de la ZA de l'Epure à la SCI Ginkgo.

Ordre du jour:

**1) Positionnement de la commune sur le projet de retenue collinaire d'altitude sur le secteur du Croz par la commune des Gets**

délibération n°D2014\_0601

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la Commune des Gets a un projet d'implantation d'une retenue collinaire d'altitude d'une capacité de 127.700 m<sup>3</sup> sur la commune de Verchaix dans le secteur du Croz pour alimenter le réseau de neige de culture de son domaine skiable et précise que par délibération en date du 13 février 2014, le précédent Conseil Municipal, à l'unanimité, s'était prononcé contre ce projet. Il indique aux membres du Conseil Municipal que Monsieur Henri ANTHONIOZ, Maire des Gets, souhaite connaître leur avis.

Le Conseil Municipal de Verchaix, à l'unanimité, se prononce contre le projet d'implantation d'une retenue collinaire d'altitude d'une capacité de 127.700 m<sup>3</sup> sur la commune de Verchaix dans le secteur du Croz pour alimenter le réseau de neige de culture du domaine skiable des Gets.

**2) Logements aidés au Bouchet: validation du déplacement du transformateur EDF et de l'enfouissement d'une partie de la ligne électrique HTA surplombant le hameau**

délibération n°D2014\_0602

Monsieur le Maire rappelle que, dans le cadre de la construction des logements aidés au Bouchet, il est nécessaire de procéder au déplacement du poste EDF et à l'enfouissement d'une partie de la ligne HTA. Il précise, qu'à sa demande, une offre de prix a été établie par EDF pour l'enfouissement de la ligne HTA surplombant le hameau du Bouchet jusqu'à la ferme du Gaec Lhottis.

Le coût du déplacement du transformateur pour la commune s'élève à 28.171 € TTC et celui de l'enfouissement de la ligne HTA (400 ml) à 53.482 € TTC, le coût de la partie située sur le terrain d'assiette des logements aidés étant pris en charge par EDF au titre de la mise en conformité du réseau (35 ml).

Accord à l'unanimité.

**3) Demande de remboursement par un propriétaire des frais engagés pour la mise en place d'un mobile home au camping**

Ce point ne fait pas l'objet d'une délibération.

Monsieur Pascal RUM, 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire, indique que M. et Mme DI CICCIO, propriétaires d'un mobile home sur le camping de Verchaix, ont rencontré des problèmes d'affaissement de leur mobile home suite à un problème de tassement lors de l'installation par les services techniques de la commune. Ils ont vendu ce mobile home en l'état et ont installé un nouveau mobile home sur un autre emplacement du camping. Afin de compenser l'impossibilité d'occuper leur ancien mobile home de février à juillet, M. et Mme DI CICCIO demandent une exonération de la redevance annuelle et le remboursement de la mise en place du nouveau mobile home. Il précise que M. et Mme DI CICCIO ont fourni un bon de commande détaillant cette installation. Les membres du Conseil Municipal demandent que soit fournie une facture détaillée de la société ayant mis en place le mobile home.

Dès réception de ce document, ce point sera réinscrit à l'ordre du jour d'un Conseil Municipal.

Accord à l'unanimité.

**4) Lancement de la procédure de déclassement d'une partie d'un chemin rural au hameau du Sincerneret**

délibération n°D2014\_0603

Monsieur Daniel MORIO, 2<sup>ème</sup> Adjoint au Maire, indique au Conseil Municipal que Monsieur Eric BLANC, propriétaire au Sincerneret souhaite se porter acquéreur d'une partie du chemin rural qui traverse les terrains lui appartenant (parcelles A1864, 1853, 1856 et 1855). Monsieur MORIO propose de lancer la procédure de déclassement de cette partie de chemin rural en conservant une servitude de passage pour accéder à la parcelle A 1865.

Madame Sabine RIONDEL précise que ce chemin rural se poursuit après le ruisseau du Sincerneret et qu'il dessert de nombreuses parcelles.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur le lancement de la procédure de déclassement de cette partie de chemin rural: 2 ABSTENTIONS (Joël VAUDEY, Jean-Paul ZOBEL), 1 voix POUR (Daniel MORIO) et 11 voix CONTRE.

Refusé à la majorité.

**5) Demandes de dérogation scolaire**

délibération n°D2014\_0604

VU la demande de dérogation scolaire présentée par Monsieur Marc MAHIEU et Madame Cécile PIN domiciliés à Samoëns, Secouen d'en Haut, qui souhaitent scolariser leurs enfants [REDACTED] à l'école de Verchaix à la rentrée de septembre 2014,  
VU et MALGRE l'avis réputé défavorable de Monsieur le Maire de Samoëns,

Avis favorable par 8 ABSTENTIONS (Valérie MISSILLIER, Chantal BERTHIN, Pascal RUM, Joël VAUDEY, Hélène PERREARD, Maëlle COLLINET, Bertrand BUCHS, Eileen GALLAGHER) et 6 voix POUR.

Ce point ayant entraîné des discussions animées, Monsieur le Maire rencontrera les parents pour faire un point avec eux.

#### **6) Validation du règlement intérieur de la salle polyvalente**

délibération n°D2014\_0605

Madame Hélène PERREARD, 3<sup>ème</sup> adjointe au Maire en charges des affaires scolaires, présente au Conseil Municipal le projet de règlement intérieur de la salle polyvalente modifié suite à la mise aux normes de la cuisine.

Elle propose d'augmenter la caution déposée par les personnes occupant la salle à 2.000 €.

Accord à l'unanimité.

#### **7) Acceptation d'un don versé pour la restauration de la croix et d'une statue à l'église**

Ce point ne fait pas l'objet d'une délibération.

Monsieur Bertrand BUCHS rappelle que la statue "la Vierge à l'enfant" et la croix situées dans l'église de Verchaix sont en très mauvais état. Il indique que Monsieur Louis Jean François NACHON a fait un don à la commune d'un montant de 5.000 € pour la restauration de ces deux œuvres. Il présente ensuite le devis établi par Marc LEVET, sculpteur, pour la réalisation d'une réplique de la statue "la Vierge à l'enfant" en pierre qui s'élève à 3.900 € TTC mais précise que Monsieur Louis Jean François NACHON insiste pour que cette statue soit restaurée. Compte tenu du très mauvais état de cette statue, il est proposé d'essayer de convaincre Monsieur NACHON d'accepter la réalisation de la réplique.

Il est également proposé de prévoir une plaque ou mention rappelant le don de Monsieur NACHON.

Ce point sera réinscrit à l'ordre du jour d'un prochain Conseil Municipal.

Accord à l'unanimité

#### **8) Demande de remboursement par un propriétaire des frais engagés pour la remise en place de bornes par un géomètre**

délibération n°D2014\_0606

Monsieur Pascal RUM, 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire, indique au Conseil Municipal que, pendant les travaux de reconstruction du mur de soutènement à la Rapaz, deux bornes situées sur le terrain voisin ont malencontreusement été arrachées par l'entreprise en charge des travaux. Madame Florence TURBÉ, propriétaire de ce terrain, a fait remettre ces deux bornes en place par le cabinet Tournant pour un montant de 150 € TTC et sollicite la prise en charge de cette somme par la commune.

Accord à l'unanimité

#### **9) Demande de remboursement des arrhes versées pour la location de la salle polyvalente suite à annulation**

délibération n°D2014\_0607

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que Madame Véronique DENAMBRIDE demande le remboursement des arrhes qu'elle a versées pour la location de la salle polyvalente le 25 octobre prochain, location qu'elle a dû annuler pour des raisons personnelles. Monsieur le Maire rappelle que le remboursement est prévu si la salle a pu être relouée et que celle-ci a justement été relouée il y a 3 jours.

Accord à l'unanimité

#### **10) Cession du bail à construction de la SCI Les Lhottys à M. Philippe Dagand au col de Ranfolly**

délibération n°D2014\_0608

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la demande de la SCI Les Lhottys qui sollicite l'autorisation de céder, pour la durée restant à courir et dans les mêmes conditions, le bail à construction, signé le 31 août 2006, que la Commune lui avait consenti.

Il précise que dans l'article 6 de l'acte du 12 décembre 1984, il est stipulé que "les locataires pourront céder tout ou partie de leurs droits ou les apporter en société, mais ils demeureront garants de leurs cessionnaires ou de la société bénéficiaire de l'apport, tant pour l'exécution des présentes que pour le paiement du loyer."

Il précise également que le Conseil Municipal doit donner son autorisation de substituer le vendeur à la garantie énoncée dans l'article 6 dudit bail, toute personne physique ou organisme bancaire à se porter garant à la fois du loyer mais également de toutes les obligations résultant dudit bail.

Accord à l'unanimité

#### **11) Désignation des délégués aux COPIL du site Natura 2000**

délibération n°D2014\_0609

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal qu'il convient de désigner un représentant de Verchaix à chacun des comités de pilotage du site Natura 2000 du plateau de Loëx et du site Natura 2000 "Haut-Giffre" qui sont chargés de conduire l'élaboration et la mise en œuvre du document d'objectifs.

Il propose:

- pour le site Natura 2000 plateau de Loëx = Stéphane MULATIER
- pour le site Natura 2000 "Haut-Giffre" = Nadia NASSIVERA.

Accord à l'unanimité

#### **12) Avis sur la proposition d'ouverture du minigolf en dehors de la saison estivale par l'Office du Tourisme**

délibération n°D2014\_0610

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de l'Office du Tourisme qui propose de gérer la location du minigolf en dehors de la saison estivale afin d'élargir les périodes d'ouverture.

Il propose de leur reverser 0,50 €/entrée.

Accord à l'unanimité avec un reversement de 25% des recettes encaissées du 1<sup>er</sup> septembre au 30 juin.

#### **13) Questions diverses**

- 13<sup>ème</sup> montée de Lairon le dimanche 31 août 2014 (Joël VAUDEY)
- pèlerinage à la chapelle de Jaquicourt le dimanche 14 septembre 2014 (Joël VAUDEY)
- RDV avec M. Meynet de la DDT de Bonneville pour une présentation des ouvrages d'art (ponts et murs) (Joël VAUDEY): un entretien courant est prévu cet automne par les services techniques

- Berce du Caucase (Jean-Paul ZOBEL):

L'association Alvéole est intervenue sur les secteurs de Chanriant-Praillou pour arracher les plants. Une nouvelle campagne sera nécessaire l'année prochaine

- Congrès des Maires à Paris les 25, 26 et 27 novembre 2014 (Jean-Paul ZOBEL)

- Remise des prix du concours des maisons fleuries: le vendredi 19 septembre (Hélène PERREARD)

- Repas des anciens: le dimanche 19 octobre, l'animation sera assurée par Pascal Cattaneo (Hélène PERREARD)

- Formation PSC1 à destination du personnel communal le 20 septembre à Cluses (session de 9 personnes) (Hélène PERREARD)

- Cabane dans les bois: un arrêté d'interdiction de pénétrer sur le site a été pris par le Maire le 28 juillet 2014 (Pascal RUM)

- 2<sup>ème</sup> campagne de fauchage des talus prévue début septembre par l'entreprise Sallaz  
Elagage prévu par l'entreprise Sallaz à la fin de l'automne (Stéphane MULATIER)

- Fissures à l'église: ne pourrait-on pas demander l'avis d'un professionnel? (Bertrand BUCHS)

- Visite de la commune avec Monsieur le Sous-Préfet de Bonneville le lundi 8 août (Joël VAUDEY)

Fin de la réunion à 22h50.